ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits chimiques

Question écrite n° 56859

Texte de la question

M. Jacques Bascou interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur la reconnaissance, le traitement et la prévention des affections liées à la sensibilité chimique multiple (MCS). Le syndrome MCS (*multiple chemical sensitivity*) témoigne de notre époque où les produits chimiques sont partout. Il affecte des personnes particulièrement sensibles à certains produits chimiques spécifiques mais aussi à leur accumulation dans l'environnement domestique ou de travail. Leurs réactions devraient amener à considérer ces personnes comme de précieux signaux d'alerte pour la santé publique. Rien ne dit en effet que des personnes moins sensibles à court terme aux polluants ne seront pas aussi affectées à long terme et plus durement encore. Or, notamment dans l'environnement du travail où le principe de précaution devrait être particulièrement respecté, il ne semble pas que le syndrome MCS soit considéré à sa juste gravité. De nombreux patients sont ainsi renvoyés à la singularité de leurs réactions, quand celles-ci ne sont pas imputées à une dimension psychologique. Dans des grandes entreprises nationales employant à grande échelle certains produits d'entretien ou désodorisant de lieux publics, il paraîtrait au contraire opportun de recenser l'ensemble des cas individuels de MCS parmi les salariés en contact avec ces produits. Il semblerait également intéressant de lancer des études épidémiologiques, comme celles réalisées aux États-unis pour mesurer la dimension collective du syndrome MCS. Il lui demande ce que les pouvoirs publics ont fait et envisagent de faire pour répondre à cette question émergente de santé publique.

Texte de la réponse

La sensibilité chimique multiple (MCS) est décrite comme une sensibilisation acquise lors d'une exposition, souvent répétée, avec un ou plusieurs produits chimiques présents dans l'environnement à faibles concentrations. L'individu deviendrait alors très vulnérable et réagirait à des concentrations de plus en plus faibles de multiples substances chimiques. La difficulté du diagnostic réside dans le fait que les substances impliquées sont extrêmement variées, chaque individu développant par ailleurs des symptômes spécifiques, parfois retardés par rapport à l'exposition. L'imputabilité (corrélation entre les substances en cause et les symptômes) est ainsi quasiment impossible à établir. Il est à noter par ailleurs que l'existence même de cette affection est controversée, certains experts lui attribuant une étiologie psychopathologique. Il est également fait état d'une possible double étiologie physiologique et psychologique. Des études épidémiologiques déjà conduites, notamment aux États-Unis, décrivent bien ce syndrome qui pourrait atteindre 10 à 15 % de la population. Il est intéressant de rapporter que certaines études mettent en évidence des liens entre asthme et MCS, mais aussi une sensibilité neuronale (réaction à de très faibles stimuli) ou encore une susceptibilité génétique plus fréquente chez les personnes atteints de MCS. Les personnes concernées par une sensibilité chimique peuvent, notamment si l'origine en est professionnelle, consulter les médecins spécialisés des trente-deux centres de consultations de pathologies professionnelles (et de l'environnement) - CCPP(E). Ces centres sont coordonnés par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) dans le cadre du réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles. Ces personnes peuvent également contacter les médecins toxicologues des treize centres antipoison et de toxico-

vigilance (CAPTV) qui les prendront en charge médicalement et leur donneront les conseils adaptés. À titre d'exemple, les personnes souffrant d'une sensibilisation chimique attribuée au diméthylfumarate, substance allergisante retrouvée dans des fauteuils importés, sont actuellement reçues en consultation par ces centres (CCPP [E] et/ou CAPTV), ce qui permet d'avoir une vision globale au niveau national et non ponctuelle de ces cas, et de mettre en place des mesures de gestion des risques le cas échéant. En outre, afin d'informer les consommateurs sur une utilisation sûre des produits chimiques, la ministre de la santé et des sports a demandé à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) de réaliser plusieurs supports d'information du grand public sur les risques liés à ces produits : deux dépliants, donnant des conseils préventifs, ont été réalisés et diffusés sur les précautions à prendre lors de l'utilisation des produits à usage domestique et des produits de bricolage.

Données clés

Auteur : M. Jacques Bascou
Circonscription : Aude (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56859
Rubrique : Produits dangereux
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 octobre 2010
Question publiée le : 4 août 2009, page 7616
Réponse publiée le : 12 octobre 2010, page 11225